

Message à tous les éleveurs et intervenants du secteur porcin du Québec

AVIS DE VIGILANCE CONCERNANT UNE MALADIE EN ÉMERGENCE : LE *SENECAVIRUS A*

Premier cas de *Senecavirus A* (SVA) dans une ferme canadienne

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario a annoncé le 3 juillet un premier cas de SVA dans une maternité porcine. À ce jour, l'investigation n'a pas identifié de lien direct avec des élevages du Québec. C'est le premier cas dans une ferme porcine au Canada, mais pas la première fois que la maladie est diagnostiquée chez des porcs au pays. Tel que rapporté antérieurement par l'EQSP, les centres de rassemblement de truies de réforme en Ontario sont considérés contaminés depuis 2015. De nombreux cas ont été rapportés dans des troupeaux porcins aux États-Unis au cours des quatre dernières années.

Impact de la maladie

Le SVA n'est pas à déclaration obligatoire au Canada et ne semble pas avoir d'impact technico-économique important sur la production. Cependant, les symptômes qu'il présente s'apparentent à ceux d'autres maladies vésiculeuses telles que la fièvre aphteuse, la stomatite vésiculeuse et la maladie vésiculeuse du porc. Ces trois maladies sont à déclaration obligatoire au Canada, ce qui signifie que chaque fois que des symptômes de maladies vésiculeuses sont rapportés, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) fera enquête afin de valider si une maladie vésiculeuse à déclaration obligatoire est en cause ou non. Cela pourrait causer des fermetures temporaires d'abattoirs si la détection se fait en ces lieux, le temps que le diagnostic soit confirmé.

Recommandations

L'EQSP invite tous les éleveurs et intervenants de la filière porcine québécoise en contact avec des porcs à être particulièrement vigilants face à cette maladie et à s'assurer d'une biosécurité rigoureuse en tout temps. Les éleveurs doivent surveiller régulièrement leurs animaux afin de signaler rapidement toute suspicion. Si le SVA ou tout autre type de maladie vésiculeuse exotique est suspectée, il est important de le signaler immédiatement à votre vétérinaire et à l'ACIA (bureau de votre région). **Il est aussi primordial de ne pas déplacer de porcs tant que la situation n'aura pas été clarifiée sachant que toute détection à un abattoir aura vraisemblablement des perturbations sur l'abattage et le commerce le temps d'obtenir les résultats du diagnostic.**

Nous vous invitons à consulter la fiche d'information de l'EQSP sur cette maladie qui est en pièce jointe de ce message. La fiche peut aussi être consultée sur le site des Éleveurs de porcs du Québec en [cliquant ici](#).